Vendredi 16 Mai 2025

TOULOUSE transports urbains la cgt Régie Tisséo
www.cgt-tu-toulouse.fr

# Le journal des traminots

N°314



# COUPABLE !!! 160 000 euros d'amende



## Et c'est pas cher payé !!

**Rappel des faits**:

Le 27 novembre 2023 notre collègue Philippe Pourquier s'est rendu à son travail, mais ce jour là, il ne retrouvera pas sa famille en fin de journée...!

Notre collègue a laissé sa vie en accomplissant son travail. Il serait souhaitable que cela serve de leçon à l'ensemble des Directions de TISSÉO qui passe leur temps à minimiser les difficultés que rencontrent les Traminots...

**Le lundi 05 Mai 2025**, au tribunal correctionnel de TOULOUSE, s'est tenu le procès concernant l'accident de travail qui a couté la vie de notre collègue, Philippe . Le tribunal a condamné TISSÉO pour **« homicide involontaire avec manquements graves à ses obligations en matière de sécurité »,** des manquements importants pour l'absence de véritables formations dispensées aux mécanos. Le tribunal a même interpellé la Direction pour « **amateurisme** »... CQFD !

C'est notre DG, Thierry Wischnewski, qui s'est tenu devant les juges, durant plusieurs heures, à la barre, à répondre temps bien que mal aux questions des juges. Ses réponses n'ont pas suffit à justifier le manque cruel de formation des agents, formation qui aurait certainement permis d'éviter ce dramatique accident, gravé à jamais dans le cœur de l'entreprise !

La CGT tenait à rappeler à la Direction que cela fait des années que la CGT dénonce certaines pratiques de l'entreprise totalement lunaire !! De nombreuses alarmes sociales ont été déposées depuis plusieurs années pour dénoncer des manques au niveau sécurité dans divers services de l'entreprise et aujourd'hui c'est le tribunal qui rattrape la Direction pour lui rappeler ses devoirs... et ce n'est pas fini !!

D'ailleurs, lors du procès, le DG par l'intermédiaire de son avocat, a dit que toutes les actions de remorquage étaient sous-traitées, **ce qui est faux, car on continue de remorquer des bus sur les différents site de TISSÉO !!**

De même, le DG s'est gargarisé d'annoncer que le taux d'AT avait baissé depuis son arrivée... mais lorsque la Procureure lui demande d'expliquer son calcul, **celui-ci s'est trouvé dans l'incapacité de l'expliquer !!!???**



Suite P.2

Depuis l'arrivée du DG en 2017 dans ce qui reste de notre belle entreprise (ils savent pourquoi ils viennent à TISSÉO tous ces Directeurs du privé), il a délibérément cassé notre outil de travail et aggravé les conditions de travail de l'ensemble des services de l'entreprise !!

Pour le syndicat CGT, la faute de l'employeur est inexcusable, et le Directeur général qui a la responsabilité de faire fonctionner la régie doit en tirer toutes les conséquences. Tous ces Directeurs, donneurs de leçon, qui prennent depuis des années par « dessus la jambe » les remarques des organisations syndicales sur les conditions de travail, tous ces Directeurs qui demandent aux Traminots de l'exemplarité dans leur travail, qui punissent et licencient à la moindre erreur les salariés, nous allons voir s'ils sont capables d'autant de courage et de rigueur :

**A savoir, le Directeur Général doit immédiatement présenter sa démission** **et s'il n'a pas la rigueur et l'honnêteté nécessaire pour le faire, c'est le Président de TISSÉO qui doit lui signifier son renvoi !**

**La perte de légitimité et de confiance peuvent rendre difficile son maintien dans l'entreprise. Cette condamnation peut nuire à la confiance de nos usagers et à celle des traminots !**

**Quand on impose une conduite irréprochable à ses dirigeants, on se doit de se l'appliquer à soi-même !!**

**Combien de conseils de discipline ont été mis en place pour faire dégager des agents pour moins que ça ???!!!**

**Il ne peut plus être à la tête de la régie. Comment pourrait-il demander aux Traminots des efforts, de l'exemplarité et de la conscience professionnelle alors qu'il est reconnu coupable de graves manquements dans sa mission de Directeur Général ???!!!**

***« Débattre avec le DG, c'est comme essayer d'apprendre à une ombre de rester immobile, c'est impossible. Il rejette la vérité, non parce qu'il ne la voit pas, mais l'accepter signifierait briser les murs de son propre orgueil. Il n'est pas aveugle à la raison, il en a peur. Plus tu pousses, plus il s'enfonce dans ses fausses croyances. Car sa grande peur n'est pas d'avoir tort, c'est qu'on le lui prouve !!! »***

Notre collègue, Philippe, avait quitté sa maison ce matin la du 27 novembre 2023 et n'est jamais revenu !!

**QUE CELA VOUS SERVE DE LEÇON**, Mesdames, Messieurs les Directeurs, un homme , un collègue, un mari, un père de famille a perdu la vie au travail.

## Plus jamais ça!

**Alors, quand la CGT vous interpellera pour des manquements liés à la sécurité notamment, il faudra se gratter la tête et réfléchir à deux fois plutôt que de vous soumettre bêtement et aveuglément à l'autoritarisme de votre Directeur Général !**

# Accord de prime de partage de la valeur : Les assureurs en rêvaient, TW l'a fait !!




En effet, après la signature des NAO, au lieu de mettre les conditions et les clauses en tout petit dans un coin du contrat, comme les assureurs, lui il fait mieux, il veut les imposer une fois que vous avez signé le contrat dans un pseudo accord.

Fantastique. Il faudrait être fou ou déraisonné pour tomber dans cette mascarade déloyale et le signer.

**Il se fout de la gueule des traminots et des syndicats**. Une fois l'accord NAO signé, la Direction a envoyé à chaque organisation syndicale, un nouvel accord qui stipule un critère de présentéisme!! La prime de 300 euros bruts, sera assujettie à l'absentéisme due à la maladie, AT,….encore des économies, à croire que c'est aux salariés à payer l'amende suite à la condamnation du tribunal correctionnel !! Dans l'accord NAO il est noté « dans le but de **récompenser** l'ensemble du personnel eu égard à la performance atteinte... » et au final on va nous jeter des miettes!!

Courrier P.4



EH !! Je suis à la MMA : Zéro tracas, zéro blabla. MMA c'est le bonheur !assuré.

EH !! Je suis à la **TWA** : Que des tracas, que du blabla. **TWA** c'est l'arnaque assurée.



## Encore un conseil de discipline de la honte !!

Le mardi 13 mai , s'est tenu un conseil de discipline pour un collègue RE du service Prévention. Après une intervention dans une rame du métro , un dépôt de plainte du RE a été fait contre l'usager virulent interpellé lors de l'intervention. La Direction s'est appuyée sur son rapport pour l'envoyer en conseil de discipline et le sanctionner. **3 jours de mise à pied** à l'encontre du collègue qui n'a fait que son boulot !! Après 20 ans de bons et loyaux services à garantir la sécurité sur le réseau auprès des usagers et des salariés , on lui explique que le conseil de discipline est un cadre ou l'on peut s'exprimer et échanger sur les faits !!! A-t-on besoin d'envoyer un agent en conseil de discipline juste pour donner l'exemple afin d'affirmer son autorité ?? Une fois de plus , le management à TISSÉO n'est que répression , punition et sanction !! A quel moment allez-vous soutenir vos agents au lieu de les sanctionner ? La question est posée au duo Hippert/Bolon sans oublier le DG !! Grace à vous, les agents PLF vont travailler sereinement , en toute quiétude et ils savent qu'ils pourront compter sur vous et être soutenu dans l'exercice de leur mission...GAG... La CGT met en garde les agents de PLF. Vous avez l'exemple type d'une Direction qui va se servir de vos dépôts de plainte pour visionner les images pour voir vos responsabilités dans l'intervention et vous sanctionner!!! Ne vous substituez pas aux forces de l'ordre car la Direction veillera à vous le rappeler et à vous sanctionner!

**Syndicat CGT des personnels des Transports Urbains Toulousains**
4 impasse Paul Mesplé 31081 Toulouse Cedex
Téléphone : 05 62 11 29 78
Email : cgt.tisseo@gmail.com Site Internet : www.cgt-tu-toulouse.fr

Mr Thierry WISCHNEWSKI
Directeur Général de TISSEO VOYAGEUR
4 imp Paul Mesplé
31081 TOULOUSE

Toulouse, le 09 mai 2025

Objet : Accord Prime Partage de la Valeur

Monsieur,

Le syndicat CGT s'interroge sur la mise à la signature d'un accord d'entreprise relatif au versement d'une prime de partage de la valeur puisque cette prime est déjà prévue dans l'accord NAO 2025 en son article 3. De plus pour la CGT, cette prime versée à l'ensemble des salariés, donc collective, ne peut comporter, à aucun moment, des critères individuels basés sur l'absentéisme.

Nous tenons aussi à préciser que lors des différentes réunions NAO, a aucun moment la Direction a émit le souhait d'inclure des critères d'absentéisme.

La CGT, après débats et négociations, a porté sa signature pour la globalité de l'accord NAO 2025 y trouvant un équilibre mais en modifiant les modalités d'attribution de cette prime, **la CGT considère que vous avez créé un déséquilibre et faussé notre signature de manière malhonnête et avec un irrespect total des organisations syndicales et de l'ensemble des salariés.**

C'est pour toutes ces raisons que notre organisation syndicale ne signera pas cet accord, par conséquent, la CGT vous demande le versement de cette prime à l'ensemble des salariés tel qu'elle est mentionnée dans l'article 3 de l'accord NAO 2025.

Veuillez croire, Monsieur le Directeur, à nos salutations distinguées.

Pour le syndicat CGT
Le secrétaire Général
FAVIER Jean-Philippe

Copie à Mme VERGIAT Vanessa Inspecteur du travail

## Encore des dirigeants de TISSÉO au tribunal !
## Cela commence à faire beaucoup ça!!!



Après le Directeur général au tribunal, c'est au tour du Président de TISSÉO de comparaitre devant le tribunal correctionnel pour prise illégale d'intérêt et favoritisme dans le cadre d'attribution d'un marché Public pour le chantier de la 3ème ligne de métro.

Le Procureur demande huit mois de prison avec sursis, 10 000 euros d'amende et deux ans d'inéligibilité.

Nous sommes dirigés par des gens exemplaires et irréprochables, tout va bien à TISSÉO. **Ah, si le Conseil de discipline existait pour ces personnages, la CGT serait curieuse de connaitre les sanctions !?**